



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-117

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2022

Sommaire

42_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire / Service de l'environnement et de la forêt

43-2022-07-12-00008 - S-5-MONO-22071910470 (4 pages)

Page 3

42_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Loire

43-2022-07-12-00008

S-5-MONO-22071910470



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDT-SEF 2022-554 EN DATE DU **12 JUIL. 2022**
ABROGEANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT SEF 2021-310 EN DATE DU 2 JUIN 2021
ET MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDT-SEF 2019-303 DU 13 DÉCEMBRE 2019
PORTANT NOMINATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS
ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le préfet de la Haute-Loire

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 427.1, L427-2 et R 427.1 à R 427.3 ;

VU l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 relatif aux lieutenants de louveterie ;

VU l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;

VU la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;

VU la note technique du 16 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté n°SEF 2019-303 du 13 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie du département de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté SEF 2021-310 modifiant l'arrêté n°SEF 2019-303 du 13 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie du département de la Haute-Loire ;

CONSIDERANT la fin des mandats de certains lieutenants de louveterie ;

CONSIDERANT le recrutement de cinq lieutenants de louveterie du département de la Haute-Loire à la suite de la campagne de recrutement menée par la Direction départementale des territoires de Haute-Loire en 2022 ;

SUR la proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La liste des personnes désignées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°DDT-SEF 2019-303 du 13 décembre 2019 pour exercer les fonctions de lieutenant de louveterie du département de la Haute-Loire jusqu'au 31 décembre 2024 est modifiée comme suit :

Circonscription n° 1

M. Michaël BARBAROTTA
43290 RAUCOULES

Circonscription n° 2

M. Alexis JOLIVET
43210 BAS-EN-BASSET

Circonscription n° 3

M. Gérard CHAMBEFORT
43370 CUSSAC-SUR-LOIRE

Circonscription n° 4

M. Patrice PAGES
43300 LANGEAC

Circonscription n° 5

M. Dominique GARNIER
43580 SAINT-PRIVAT-D'ALLIER

Circonscription n° 6

M. Stéphane PAULET
43300 MAZEYRAT-D'ALLIER

Circonscription n° 7

M. Laurent GIMBERT
43230 JOSAT

Circonscription n° 8

M. Cédric VIRAT
43100 JAVAUGUES

Circonscription n° 9

M. Denis MARTIN
43100 SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE

Circonscription n° 10

M. William ROUSSEL
43360 LORLANGES

Circonscription n° 11

M. Alain CHATEAUNEUF
43390 AUZON

Lieutenant de louveterie suppléant

M. Christophe BOYER
43580 SAINT-PRIVAT-D'ALLIER

Lieutenant de louveterie suppléant

Mme Stéphanie PARENT
43300 MAZEYRAT-D'ALLIER

Circonscription n° 12

M. Georges BAGES
43300 LANGEAC
(nommé jusqu'au 30/12/2023 inclus)

Circonscription n° 13

M. Jean-Marc GIBERT
43810 ROCHE-EN-REGNIER

Circonscription n° 14

M. Fabrice PORTAL
43390 SAINT-HILAIRE

Circonscription n° 15

M. Jean-Paul BAYLE
43700 LE MONTEIL

Circonscription n° 16

Mme Marie-Joséphe DEMAIL
43800 SAINT-VINCENT

Circonscription n° 17

M. Eric JAKUBOWSKI
43100 MONISTROL-SUR-LOIRE

Circonscription n° 18

M. Firmin JOLIVET
43210 BAS-EN-BASSET

Circonscription n° 19

M. Jean-Michel ROY
43320 SANSSAC-L'EGLISE

Circonscription n° 20

M. René CHASSAIN
43700 LE MONTEIL

Circonscription n° 21

M. Serge JAMON
43000 POLIGNAC

Lieutenant de louveterie suppléant

M. Yves MALEYSSON
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté n°DDT-SEF 2019-303 du 13 décembre 2019 portant renouvellement des nominations des lieutenants de louveterie du département de la Haute-Loire pour une période de 5 ans, allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, restent inchangés.

ARTICLE 3 :

L'arrêté SEF 2021-310 modifiant l'article 1 de l'arrêté n°SEF 2019-303 du 13 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie du département de la Haute-Loire est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le président des lieutenants de louveterie et dont copie sera adressée à Mesdames et Messieurs les lieutenants de louveterie du département de la Haute-Loire, à Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs ainsi qu'à Monsieur le chef de service départemental de l'Office français de la biodiversité.

Le préfet,



Eric ETIENNE

